Annales d'Université "Valahia" Târgovişte, Section d'Archéologie et d'Histoire, Tome XI, Numéro 2, 2009, p. 79-85 ISSN 1584-1855

## Victor Place et l'Union des Principautés (1856-1859)

## Iulian Oncescu\*

\* Université « Valahia » de Târgovişte, Faculté de Sciences Humaines, Département d'Histoire et Lettres, Rue Lt. Stancu Ion, no. 34-36A, Târgovişte, 130105, département de Dâmbovita, Roumanie. E-mail : iulian oncescu@yahoo.fr.

**Abstract. Victor Place and Unification of the Principalities** (1856-1859). The French consuls in Bucharest and Iaşi, respectively Léon Béclard and Victor Place presented frequently, exactly and with perspicacity the arguments used by the Romanians for the union of Moldova and Wallachia, sometimes describing with plenty of details some of the significant events of the Principalities. They were trying to provide convincing information to their superiors about the ideals and interests of the Romanian society in the problematic context of those times.

Victor Place, consul in Iaşi, totally won in favor of the Romanian cause, in general, and especially of the Union, proved to have a more energetic, more enterprising and more enthusiastic nature. He considered that his mission included not just the observation and comment of the events, but also a personal involvement in the promotion and defense of the French interests along the political and diplomatic line that was set to him. Consequently, he carried out a remarkable activity in support of the Romanians during the years 1856-1859.

**Key words**: consul Victor Place, Iaşi, Union of the Romanian Principalities, France, French diplomacy, the epoch of the Union.

La personnalité de Victor Place a été et continue d'être fréquemment invoquée pour comprendre une période qui a des significations profondes dans l'histoire des Roumains, à savoir l'époque de l'Union.

Dès 1923, Nicolae Iorga a confirmé cela, montrant que V. Place a contribué clairement à la création de l'Union des Principautés et est resté bien des années le collaborateur d'Alexandru Ioan Cuza. Consultant les « papiers » qu'Henri Place (le fils du consul français à Iași) avait mis à sa disposition, le grand historien concluait que ceux-ci permettaient d'esquisser le caractère d'encore une des personnalités françaises auxquelles les Roumains doivent beaucoup concernant l'Union de 1859 (N. Iorga, 1923).

D'abord, Victor Thomas Place a été non seulement diplomate, mais aussi une personnalité remarquable du monde scientifique de son temps. Il a été un grand archéologue de l'Orient antique. Quatre volumes avec des planches superbes comprennent le résultat de ses fouilles effectuées à Khorsabad, lesquelles ont mis en évidence la splendeur des immenses palais assyriens et des édifices étonnants par leurs proportions, par leurs lignes, par leurs couleurs et significations, des symboles d'un grand art trop peu connu. Ayant de tels préoccupations dans son activité, il n'était plus un diplomate quelconque au moment où Napoléon III a fait de lui plus qu'un représentant de la France, à savoir son agent personnel, comme d'ailleurs Nicolae Iorga a mentionné, « lié à une question de conscience en Moldavie, laquelle avait la clé de l'Union, proche, des Principautés roumaines » (N. Iorga, 1923, p. 53).

« La carrière du consul Thomas Victor Place a été rapide et brillante », selon Marcel Emerit (M. Emerit, 1931, p. 17).

Né le 18 juillet 1818, à Corbeil (France), il était entré dès sa jeunesse dans la diplomatie, devenant déjà, en 1839, élève - consul de la France à

Madrid, d'ailleurs sa première mission diplomatique étant en 1843-1844, à Port-au-Prince. En qualité de secrétaire de la mission Adolphe Barrot, il a reçu aux Îles Haïti l'initiation dans une mission à laquelle il allait prendre place quelques ans plus tard. Chargé d'une mission à Cadiz, en 1844, élève - consul à Paris, à la fin de la même année, il allait être de retour à Cadiz, et, dès 1846, il a été envoyé à Naples comme chancelier de l'ambassade de là-bas, ensuite comme vice-consul (à partir de l'an 1847). Chargé par le gouvernement français d'approvisionner l'Algérie en fourrages, et il s'est fait remarqué par son talent en affaires, mais aussi par sa flexibilité. Il a été, par conséquent, nommé aussi chevalier de la Légion d'Honneur, bien qu'à ce moment-là il n'avait que 28 ans. Dès le mois d'octobre de l'an 1847 jusqu'en mars 1850, Victor Place a été envoyé à Santo Domingo comme gérant du consulat français de la République Dominicaine (M. Emerit, 1931).

Le trajet diplomatique de Victor Place pendant les trois ans qu'il a passés à Santo Domingo a été pourtant difficile, parce que l'état dominicain n'était pas encore reconnu officiellement, et il n'était qu'un agent intérimaire d'un consul nommé auprès de la République d'Haïti.

Au mois de mars de l'année 1850, il allait être de retour en France et, après un congé, il allait être désigné consul général (deuxième classe) à Mossul (Irak), où il a fonctionné jusqu'au 17 septembre 1855. Ici allait être aussi l'endroit où, hormis l'activité consulaire habituelle, il s'est dédié aussi à l'archéologie. Plus tard, en 1867, il publiait les résultats de certaines de ses recherches dans un travail en deux volumes intitulé Ninive et l'Assyrie, accompagnés par un volume contenant des planches de ceux-ci. Ces contributions sont, sans doute, la preuve d'une vraie érudition, d'ailleurs cet œuvre étant même à l'heure actuelle le meilleur guide des fouilles archéologiques effectuées sur le territoire de l'ancienne Assyrie, comme Marcel Emerit affirmait d'ailleurs en 1931 (M. Emerit, 1931).

Après sa mission à Mossul, Victor Place allait être nommé consul à Iaşi (le 18 septembre 1855), où il a fonctionne jusqu'au 3 avril 1863. Dès le 4 avril 1863 et jusqu'au 3 mars 1866, Victor Place a fonctionné à Adrianopol, et pendant l'intervalle de temps du 1<sup>er</sup> avril 1866 au 21 mars 1867, à Antananarivo, capitale du Madagascar. Dès le 27 mars 1867 jusqu'au 15 mars 1870, il a agi comme consul de la France à Calcutta (Inde), et pendant la période 16 mars 1870 - mars 1871, il a accompli la

même fonction à New York (aux Etats Unis). Après l'an 1870, étant accusé dans un procès qui a eu lieu en France, Victor Place revenait en Moldova, où il allait mourir, d'ailleurs, le 10 janvier 1875 (O. Dumas, 2008; Felicia Dumas, O. Dumas, 2009).

Entre 1856 et 1859, les problèmes des Principautés, surtout les agitations internes liées à leur union, ont été au centre de l'attention de la diplomatie et de l'opinion publique européenne en général. Les circonstances générales, tout comme celles spécifiques, ont fait en sorte que la France a continué d'être le pouvoir vers lequel se sont dirigées les attentes inachevées des Roumains. La France ellemême n'a pas cessé d'appuyer les Roumains et a mis sa confiance en eux, poursuivant la finalisation de sa nouvelle politique et le triomphe de ses intérêts en Europe Orientale (D. Vitcu, 1998).

Pratiquement, les conditions historiques ont imposé la connaissance de la société roumaine, l'évaluation de ses énergies et possibilités de la perspective de la politique française, conditionnée par le jeu des intérêts européens de la France (I. Oncescu, 2007).

De ce point de vue, les rapports consulaires français offrent un grand nombre d'informations, témoignages et observations valeureuses concernant ce que les Français voulaient connaître et allaient apprendre sur la société roumaine sur le seuil de la création de l'Etat roumain moderne (I. Oncescu, 2003; I. Oncescu, 2006). Dans la lumière de cette catégorie de sources, qui continue d'être même à présent loin d'être entièrement valorisée dans les travaux d'histoire qui sont à notre portée, les représentants de la France dans les deux capitales des Principautés se montrent, vraiment, continuellement préoccupés par l'évolution de la société roumaine, éprouvant assez de sympathie pour les Roumains et leurs problèmes politiques nationaux. Important reste, aussi, dans l'exploitation des sources auxquelles nous nous référons, d'établir aussi en quelle mesure ces représentants ont influencé, à leur tour, la politique décise à Paris concernant le nouvel Etat roumain (I. Oncescu, 2007).

Les consuls français à Bucarest et à Iaşi, respectivement Léon Béclard et Victor Place, présentaient fréquemment et avec exactitude et compréhension les arguments utilisés par les Roumains pour l'union de la Moldavie avec la Valachie, décrivant parfois avec bien des détails certains des événements significatifs des Principautés. Ils s'efforçaient d'offrir à leurs supérieurs des

informations aussi convaincantes que possible sur les aspirations et les intérêts de la société roumaine dans le contexte agité de l'époque (I. Oncescu, 2007).

Victor Place, consul à Iași, gagné totalement en faveur de la cause roumaine en général et spécialement de l'Union, a démontré son caractère plus énergique, plus entreprenant et plus enthousiaste. Il considérait que sa mission incluait non seulement l'observation attentive et le commentaire des événements, mais aussi une implication personnelle dans la promotion et la défense des intérêts français sur la ligne politique -diplomatique qui lui était tracée. Par conséquent, il a réalisé une remarquable activité d'appui des Roumains aux années 1857-1859 (Documente privind Unirea Principatelor - DUP, vol. VI, 1980; M. Emerit, 1931; D. Berindei, 1999). A la différence de son homologue de Bucarest, Victor Place a écrit à l'ambassadeur français à Constantinople -Ed. Thouvenel- plus de 100 lettres personnelles, par l'intermédiaire desquelles il l'a tenu au courant de tout ce qui se passait de plus important en Moldavie. Cette correspondance complétait les dépêches et les rapports officiels envoyés à Paris et contient beaucoup d'informations intéressantes, opinions personnelles ou même des suggestions (I. Oncescu, 2003).

Des informations transmises par Victor Place à Ed. Thouvenel pendant l'été de l'année 1856, il ressort que le caïmacan de la Moldavie, Teodor Bals, supprimait tout ce qui contrevenait aux intérêts de la Turquie. Le consul avait en vue la loi concernant la liberté de la presse, la concession accordée pour la création de la Banque de la Moldavie, mais aussi l'octroi du privilège de navigation sur le Prut et le Siret à la compagnie française Magnan. Dans une perspective plus générale, la France, pendant cette période, était intéressée, hormis l'union, à pénétrer dans l'économie des possessions de l'Empire Ottoman, pour contrecarrer l'Angleterre, ce qui diversifiait et amplifiait les buts de la politique française. Napoléon III voulait être le seul à jouer un rôle de premier rang dans les affaires économiques et politiques de l'Orient. Dans ce contexte, concernant la position de la France en Orient, les Principautés Roumaines ont joui de sa part d'une position privilégiée. La France a adopté en ce sens, non sans hésiter, la formule de la création d'un Etat tampon au Danube, en encourageant la formation de l'Etat national roumain, dans lequel elle puisse détenir un politique et économique prépondérant (I. Oncescu, 2007).

En ce qui concernait les Roumains, Victor Place constatait aussi que, pour le moment, la question de l'Union était bloquée par le gouvernement français : « En même temps, permettez-moi – s'adresse-t-il à Thouvenel – de ne pas partager toute votre confiance concernant le nouveau caïmacan » (DUP, vol. VI, 1980, p. 1; I. Oncescu, 2007, p. 68).

Faisant cette appréciation et se montrant personnellement continuellement attentif au problème de l'Union, le consul informait aussi que parmi les boyards les plus importants – de la Moldavie – qui s'opposaient à l'Union, il y avait aussi Teodor Balş, et des gens comme lui avaient un évident intérêt que les Principautés restent séparées (DUP, vol. VI, 1980; I. Oncescu, 2007).

Dans un rapport extrêmement suggestif par sa note grave, rédigé par le même consul et envoyé à Ed. Thouvenel, le 13/25 septembre 1856, on montrait que ce qui se passait en Moldavie n'avait pas de limites: les préfets, les commissaires de police, les gendarmes parcourraient tout le pays avec des listes dans la main pour collecter des signatures contre l'Union et battaient les paysans qui hésitaient de signer soit les papiers blancs, soit les listes (I. Oncescu, 2007). Il concluait qu'il était clair que tout ce qui a été fait sous l'inspiration de la Porte et de l'Autriche avait pour but de dominer les élections, et si la France ne prenait pas de mesures efficaces, en réactivant sa politique à l'appui de l'Union, cette cause aurait été compromise (DUP, vol. VI, 1980).

Après trois mois de débats à Constantinople, pendant les derniers mois de l'année 1856 et la première partie du mois de janvier 1857, a été, finalement, élaboré le firman concernant la convocation des Assemblées Ad-hoc (I. Oncescu, 2007).

Les correspondances envoyées de Iaşi, au début de l'année 1857, montraient la satisfaction avec laquelle la majorité de la société roumaine a reçu les normes de convocation des Assemblées Ad-hoc, sans passer pourtant sous le silence les mécontentements des grands boyards (DUP, vol. VI, 1980). Le 24 janvier / 5 février 1857, Victor Place exprimait, à son tour, son propre point de vue concernant le firman de convocation, montrant que celui-ci était libéral et dominé par un esprit large, soulevant des objections de la part des boyards, en vertu de leur habitude de dominer jusqu'alors d'une manière prépondérante dans les Assemblées (I. Oncescu, 2007).

Avec la lecture du firman de convocation des

Assemblées Ad-hoc (en février 1857), a été ouverte la première campagne électorale de facture moderne, laquelle a tenu en tension toute la population roumaine pendant plus de six mois, jusqu'en septembre 1857. Suivant attentivement les événements, Victor Place correspondait chaque jour avec l'ambassadeur français de Constantinople. La note dominante de ses correspondances de janvier - février 1857 a été constituée par la présentation du complot du caïmacan Teodor Balş et de son gouvernement, qui menaçait l'avenir des Principautés (DUP, vol. VI, 1980; I. Oncescu, 2007).

Le consul de Iași annonçait ensuite l'ambassadeur de Constantinople, le 17 février/1<sup>er</sup> mars 1857, sur la mort du caïmacan, montrant que les derniers moments de la vie de celui-ci ont donné naissance à des véritables scandales de la part du représentant de l'Autriche (DUP, vol. VI, 1980; C. L. Topor, 2006).

Dans la lettre du 2/14 mars 1857, Victor Place informait aussi Ed. Thouvenel que la nomination de Vogoride a provoqué une surprise générale, et même de la répulsion, surtout chez les « séparatistes », lesquels accusaient le fait qu'il était un étranger; en échange, les «unionistes» sont revenus deux jours plus tard à des sentiments plus raisonnables (I. Oncescu, 2007). Il offrait aussi d'autres détails à l'ambassadeur concernant la formation du Comité Central électoral unioniste, des comités de district, concernant la préparation du programme électoral, et concernant le maintien de l'ancien gouvernement anti-unioniste, bien que l'idée de l'Union domine le pays (DUP, vol. VI, 1980). Place annonçait son supérieur, le 18/30 mars 1857, que le gouvernement de la Moldavie rejetaient l'apparition des journaux « Zimbrul » et « Steaua Dunării » (L'Etoile du Danube) et montrait qu'en Valachie il y avait pourtant 5 journaux qui semblaient être libres (I. Oncescu, 2007). Le consul recommandait qu'il soit urgent que la presse apparaisse (DUP, vol. VI, 1980), relatant dans le même contexte concernant les provocations séparatistes, insistant sur les abus du ministre de l'Intérieur, Costin Catargi. Hormis ces nouvelles, les dépêches respectives indiquaient clairement non seulement les contacts avec les unionistes, mais aussi l'influence exercée par Place à Iași sur les décisions du parti unioniste (« partida unionistă »).

Le 25 mars/6 avril 1857, le consul de la capitale moldave communiquait à L. Thouvenel que les soupçons qu'il avait concernant la Porte, qu'elle

allait falsifier les élections, lui avaient été confirmés. Place relatait en même temps les mécontentements que lui provoquaient certains des membres du gouvernement (se référant à Costin Catargi) et que Vogoride tremblait de peur devant les Turcs (DUP, vol. VI, 1980).

Dans le rapport du 28 mars/9 avril 1857, le consul transmettait que le métropolite, à cause des opinions favorables à l'Union, était soumis à mille vexations de la part du gouvernement, lequel persécutait les unionistes (DUP, vol. VI, 1980; D. Berindei, 1999).

La lutte électorale entre le mouvement unioniste et les séparatistes a été reflétée dans la correspondance consulaire qui relatait concernant : la rédaction arbitraire et abusive des listes électorales, en rejetant même les interprétations électorales reçues de la part de la Commission européenne des Pouvoirs Garants, le mécontentement concernant ces listes, le rejet sans explications de la majorité réclamations, la décision des unionistes de boycotter les élections, les résultats profondément viciés des élections, caractérisés par corruption, fraude, violence, l'effet produit dans le pays par le proteste des membres de la Commission européenne - visant la préparation et le déroulement des élections (I. Oncescu, 2007; DUP, vol. VI, 1980; D. Berindei, 1999). Le 27 mai / 8 juin 1857, Place signalait à Ed. Thouvenel la continuation des luttes entre le caïmacan et le métropolite, lui communiquait actions anti-unionistes concernant les gouvernement, qui supprimait tous les moyens de communication, pour que les réclamations ne puissent pas arriver au centre administratif du département (DUP, vol. VI, 1980). L'indignation contre les listes était tellement vive et générale qu'il craignait qu'elle ne provoquât un grave désordre. Le consul exprimait son inquiétude concernant la situation, vivant toutes les agitations liées aux débats électorales (DUP, vol. VI, 1980; I. Oncescu, 2007).

Pendant la même période, le 11/23 juillet 1857, le consul de Iași relatait à l'ambassadeur concernant le résultat des élections de Moldova, les listes électorales étant une illusion, et appréciait que la Turquie, l'Autriche et l'Angleterre cueilliront la déshonneur devant un pays qu'elles ont la prétention de consulter. En même temps, Place montrait que concernant la falsification des élections, il était important que le Paris soit informé le plus tôt possible et que les élections ont été marquées par les mêmes manœuvres de violence, corruption et fraude.

Après la falsification des élections de Moldova, on sait quelle a été la position de la France et de Napoléon III, ainsi que celle des pouvoirs prounionistes. Le 24 juillet / 5 août 1857, la France, la Russie, la Sardaigne et la Prusse ont annoncé la Porte concernant la rupture des relations diplomatiques.

Le 25 juillet / 6 août 1857, Victor Place relatait à Ed. Thouvenel l'écho de cette tournure dans la politique française, consignant le fait que les boyards et le métropolite transmettaient par lui « des remerciements pour l'appui chaleureux et énergique que vous avez donné à leur cause » (DUP, vol. VI, 1980, p. 77)

Après les entrevues d'Osborne (août 1857) (L. Boicu, 1978), entre l'empereur Napoléon III et la reine Victoria, on est arrivé à une formule de compromis, décidant d'annuler les élections falsifiées en Moldavie, en échange du renoncement de la France de soutenir ouvertement l'union complète sous la direction d'un prince étranger. Victor Place relatait, dans ce contexte, le 22 août / 3 septembre 1857, à l'ambassadeur de Constantinople, avec lequel il avait collaboré tellement étroitement, comme on a vu, qu'en Moldavie les choses se déroulaient d'une manière satisfaisante et que Vogoride semblait avoir profité de la leçon reçue et avait change totalement son comportement (DUP, vol. VI, 1980; I. Oncescu, 2007).

Les nouvelles élections, qui ont eu lieu à partir du 29 août / 10 septembre, ont démontré d'une manière impressionnante que le peuple roumain désirait un Etat national moderne et qu'il n'y avait pas d'alternatives pour l'Union.

Le 12/24 septembre 1857, toujours V. Place relatait à Ed. Thouvenel le résultat des élections de Moldova: « *c'est un succès retentissant qui dépasse tous nos espoirs* » (DUP, vol. VI, 1980, p. 90; D. Berindei, 1999, p. 283).

Pendant environ trois mois, entre octobre décembre 1857, la correspondance consulaire de Victor Place s'est concentrée sur l'activité déroulée par la nouvelle Assemblée Ad-hoc de la Moldavie (DUP, vol. VI, 1980). Dans ses lettres on rencontre des informations concernant l'ouverture de l'Assemblée au milieu de l'enthousiasme général, les désirs de certains députés (exprimés après le vote pour l'union du 9/21 octobre 1857 et sous l'influence de l'Assemblée Ad-hoc de la Valachie) de ne pas entrer dans le débat des problèmes concernant l'organisation interne, idée rejetée pourtant par la majorité, laquelle a décidé d'examiner seulement les

bases des reformes internes (DUP, vol. VI, 1980; I. Oncescu, 2007).

Après l'adoption du programme unioniste par les Assemblées Ad-hoc et la dissolution de ceux-ci par peur de possibles complications, la vie politique des Principautés est entrée pourtant dans une étape de relative accalmie, en attendant que la Commission européenne finisse ses délibérations (I. Oncescu, 2007).

Victor Place, saisissant les agitations de Moldavie, incluait dans sa correspondance de nouvelles preuves concernant la désorganisation et les abus de l'administration (DUP, vol. VI, 1980), les tentatives du caïmacan Vogoride de s'attirer l'appui de la Porte et de devenir prince régnant avec l'appui de l'Autriche (DUP, vol. VI, 1980), la position de la délégation moldave aux négociations de Vienne concernant le problème de la navigation sur le Danube (DUP, vol. VI, 1980; I. Oncescu, 2007).

Le consul français à Iaşi annonçait le même ambassadeur, le 28 février / 12 mars 1858, qu'il allait lui envoyer aussi des informations sur la convention concernant la réglementation de la navigation sur le Danube. Place affirmait que Vogoride avait trahi de manière déshonorable le pays et avait fait ce que la Porte et l'Autriche lui avaient ordonné, en interdisant à tous ses envoyés de fournir au consul français aucune information. Le consul signalait dans son rapport aussi l'arrivée à Galați des révolutionnaires italiens, mais attendait des informations de la part du représentant français de cette ville, laquelle était « une tanière » où se réunissaient des réfugiés de tous les pays. Vogoride «a définitivement perdu sa tête», concluait Place, saisissant parfaitement la situation (DUP, vol. VI, 1980, p. 124).

Le 10/22 mai 1858 ont été ouverts, comme on sait, à Paris, les travaux de la conférence à laquelle revenait la tâche (comme prévu par les stipulations du Traité de Paris de 1856), d'élaborer une résolution concernant l'organisation des Principautés.

Dans le rapport du 22 mai/3 juin 1858, Victor Place consignait l'état d'inquiétude existant dans les Principautés concernant la Conférence et signalait qu'il y avait un mécontentement sourd parmi les Roumains contre les Pouvoirs (I. Oncescu, 2007).

La Convention de Paris (*România*. *Documente străine*, 1992; T.W. Riker, 2000) – signée le 7/19 août 1858 à la fin de longues et difficiles négociations entre les Pouvoirs Garants, favorables à l'Union, et ceux qui s'y opposaient – était comme on l'a justement observé, un mélange inhérent entre

Union et séparatisme, entre stipulations rétrogrades et progressistes, « un compromis entre principes opposés, très bien illustré dans le nom du nouvel Etat – Les Principautés Unies de la Moldavie et de la Valachie (Principatele Unite ale Moldovei şi Valahiei) » (T.W. Riker, 2000, p. 230; I. Oncescu, 2007, p. 97-98).

Victor Place consignait que les décisions de la conférence de Paris l'avaient contenté, dépassant ses attentes (DUP, vol. VI, 1980), bien qu'elles n'eussent inclus le principe de l'union complète. Les Roumains les ont reçus bien, mais elles laissaient aussi lieu à un grand nombre de regrets. Il exprimait dans ce contexte des réserves sérieuses concernant l'adoption du nouveau système électoral, et le fait de restreindre le droit de vote des citadins au profit des boyards (DUP, vol. VI, 1980; I. Oncescu, 2007).

Après la clarification de certaines stipulations de la Convention concernant la composition nominale et les attributions de l'institution du caïmacan en trois personnes, leur droit de changer les gouvernements et de destituer les fonctionnaires, à la fin du mois d'octobre 1858, la Porte a émis ensuite le document (« hatişerif ») de mise en application de la Convention (DUP, vol. VI, 1980). En octobre novembre 1858 sont apparues aussi les premières difficultés, tel qu'il ressort des dernières correspondances envoyées à Ed. Thouvenel par les consuls des Principautés (I. Oncescu, 2007). Le 22 décembre 1858 / 3 janvier 1859, Victor Place informait Al. Walewski, dans ce contexte, que les élections ont pris fin en Moldavie dans un cadre légal.

Le consul supposait que les Moldaves, à l'ouverture de la nouvelle Assemblée, tout comme les Valahes, proclameraient l'Union et le prince étranger.

Le 5/17 janvier 1859, Al. I. Cuza a été élu, en unanimité, par l'Assemblée Elective, comme prince régnant de la Moldavie. « L'élection de Cuza comme prince régnant représente certainement le triomphe le plus éclatant de la politique française » (I. Oncescu, 2003, p. 58).

Le 13/25 janvier 1859, Victor Place revenait, informant son supérieur sur le résultat définitif de la longue campagne entreprise sur son ordre en Moldavie. Il remarquait le fait que Al. I. Cuza avait été élu prince régnant par la grâce de Dieu, car jamais une nomination n'a été plus imprévue pour tous et surtout pour l'élu. Ni même le consul mentionné cidessus n'avait jamais prononcé son nom et cela parce qu'il avait sympathisé et appuyé, d'abord, Grigore Sturdza (DUP, vol. VI, 1980). Sur les qualités de

l'élu, toujours Place s'exprimait ainsi : « il a du jugement, de la finesse et de la fermeté » (I. Oncescu, 2003, p. 176). On connaît bien la manière dont Al. I. Cuza a été élu aussi prince régnant de la Valachie, le 24 janvier / 5 février 1859 (D. Berindei, 2000; T.W. Riker, 2000).

Poursuivant son cours, avec son circuit sinueux, avec ses étapes et ses ressorts, la politique française qui avait visé, à partir de l'an 1856, l'Union des Principautés Roumaines comme son objectif dans le sud-est de l'Europe, enregistrait ainsi, en janvier 1859, le succès escompté, par des voies exclusivement diplomatiques (I. Oncescu, 2007). Bien que Victor Place a eu parfois une conduite légèrement instable, il a appuyé constamment les intérêts roumains pendant la période des années 1856-1859 et pendant la première partie du règne de Al. I. Cuza.

## **BIBLIOGRAPHIE**

\*, 1980, *Documente privind Unirea Principatelor* (Documents concernant l'Union des Principautés), vol. VI, *Corespondență diplomatică franceză (1856-1859)* (Correspondence diplomatique française), Editura Academiei, București, (collection des documents, introduction, notes et indices par Grigore Chiriță, Valentina Costake et Emilia Poștărița), p. 10.

\*\*, 1992, *România. Documente străine despre români* (La Roumanie. Documents étrangers sur les Roumains), collection de documents réalisée par Teodor Bucur, Ioana Burlacu, Ștefan Hurmuzache, Tahsin Gemil, Manole Neagoe, Silvia Popovici, ed. a II-a, București.

Berindei Dan, *Epoca Unirii* (L'Epoque de l'Union), 2000, Editura Corint, București.

Berindei Dan, 1999, *Victor Place en 1857*, in "Revue Roumaine d'Histoire", XXXVIII, 1-4, București.

Boicu Leonid, 1978, *Diplomația europeană și triumful cauzei române (1856-1859)* (La diplomatie européenne et le triomphe de la cause roumaine), Editura Junimea, Iași.

Cojocariu Mihai, 1995, *Partida Națională și constituirea statului român* (« Partida Națională » et la constitution de l'Etat roumain), Editura Al. I. Cuza, Iași.

Dumas Felicia, Dumas Olvier, 2009, *La France et Iasi - 600 ans d'une histoire d'amour*, Casa Editorială Demiurg, Iași.

Emerit Marcel, 1931, Victor Place et la politique française en Roumanie a l'époque de

## Victor Place et l'Union des Principautés (1856-1859)

*l'union*, Institutul de Arte Grafice "M. Mârvan", București.

Iorga Nicolae, 1923, *Victor Place și Unirea Principatelor* (Victor Place et l'Union des Principautés), Revista Istorică (La Revue historique), anul IX, aprilieiunie.

Olivier Dumas, 2008, *Victor Place (1818-1875),* consul al Frantei la Iasi (1855-1863) partas la infaptuirea Unirii (Victor Place, consul de la France à Iași, partie prenante à la réalisation de l'Union), Dacia Literara, An XVIII, (série nouvelle dès 1990), Nr. 77 (2).

Oncescu Iulian, 2007, *Romania in politica orientala a Frantei (1866-1878)* (La Roumanie dans la politique orientale de la France), Editura Transversal, Targoviste.

Oncescu Iulian, 2003, Societatea românească în lumina rapoartelor consulare franceze de la București și Iași în anii premergători Unirii Principatelor (1856-1859) (La société roumaine dans la lumière des rapports consulaires français de Bucarest et de Iași pendant les années qui ont précédé l'Union des Principautés), dans le vol. "Franța, model cultural și politic" (vol. édité par Al. Zub, D. Ivănescu), Editura Junimea, Iasi.

Oncescu Iulian, 2006, *The French Consular Reports: a Consistent Source of Information on the Romanian Principalities from 1856 to 1859*, dans le vol. Europe as viewed from the margins. An east-central European perspective during the long 19<sup>th</sup> century (editors Ion Stanciu, Silviu Miloiu), Editura Cetatea de Scaun, Târgoviște.

Platon Gheorghe, 2001, Diplomația europeană și Unirea Principatelor Române. O

*încercare de reevaluare* (La diplomatie européenne et l'Union des Principautés Roumaines), dans le vol. Vârstele Unirii. De la conștiința etnică la unitatea națională (Les Ages de l'Union. De la conscience ethnique à l'unité nationale) (vol. édité par D. Ivănescu, C. Turliuc et F. Cântec), Fundația Academică "A. D. Xenopol", Iași.

Riker T. W., 2000, *Cum s-a înfăptuit România. Studiul unei probleme internaționale* (1856-1866), traduction par Alice L. Bădescu, ed. Dan Jumară, Editura Alfa, Iași.

Topor Claudiu-Lucian, 2006, Acțiuni antiunioniste ale Consulatului austriac la Iași după Congresul de la Paris (1856-1858), dans le vol. Congresul de pace de la Paris (1856). Prefaceri europene, implicații românești (Le congrès de paix de Paris. Transformations européennes, implications roumaines), vol. édité par Dumitru Ivănescu et Dumitru Vitcu, Editura Junimea, Iași.

Vitcu Dumitru, 1998, *O meteahnă încă persistentă: cosmetizarea prin omisiune* (Un défaut encore persistent: la cosmétisation par omission), Xenopoliana, VI, nr. 3-4.

Vitcu Dumitru (2001), *Unioniști și* separatiști în faza confruntărilor decisive (1856-1857) (Unionistes et séparatistes dans la phase des confrontations décisives), dans le vol. "Vârstele Unirii. De la conștiința etnică la unitatea națională" (Les Ages de l'Union. De la conscience ethnique à l'unité nationale) (vol. édité par Dumitru Ivănescu, Cătălin Turliuc, Florin Cântec), Fundația Academică "A. D. Xenopol", Iași.